

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vous remercie au nom du Conseil Municipal d'être présents ce soir en début de cette nouvelle année 2010.

Chacun a reçu le bulletin annuel d'Essé au pays de la roche aux fées vers la mi-décembre. Si ce n'est pas le cas, il nous reste quelques exemplaires en mairie.

Les réformes !! Vaste sujet d'actualité :

- **réforme sur la suppression de la taxe professionnelle (TP).**
- **réforme des collectivités territoriales.**
- **redécoupage des arrondissements et des territoires.**

Quelles en seront les CONSEQUENCES ??

## **- TOUT D'ABORD : LA TP**

La **Taxe Professionnelle** créée en 1975 pour remplacer l'ancienne taxe : **la patente**. **35** années d'existence ! Elle n'est donc plus du tout adaptée au contexte économique d'aujourd'hui. Au fil des années, l'état est devenu le premier contribuable de cette taxe. A ce titre, il assure près de **50** % du produit de la TP sous forme de dégrèvements et de compensations pour les entreprises.

Au cours de ces 35 années, la TP aura subi près de 70 modifications législatives, entre autres:

- en 1987, abattement général de 16 % des bases
- en 1999, suppression progressive de la part salaire
- en 2007, plafonnement de la TP à 3.5 % de la valeur ajoutée (VA) et partie du dégrèvement correspondant à l'évolution des taux (base 2004) à la charge des collectivités
- enfin, en 2009, exonération sur les investissements.

Cet impôt en l'état actuel n'a plus de raison d'être. Pénalisant l'investissement productif des entreprises françaises, il a été décidé de supprimer l'assiette pesant sur l'investissement productif (soit 80% de l'assiette de l'impôt) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il est remplacé par un nouvel impôt appelé :

## Le **C.E.T.** → **Cotisation Economique Territoriale**

Qui se subdivise en 2 parties : la **C.L.A.** et la **C.C.**

**C.L.A.** → **Cotisation Locale d'Activité** assise sur les valeurs foncières : la valeur locative foncière sur les constructions

**C.C.** → **Cotisation Complémentaire** assise sur la valeur ajoutée

Voici l'orientation qui est prise suite à la suppression de la TP et qui sera mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le calendrier : fin 2010, adoption du projet de loi de finances 2011, qui fixera les moyens de substitution de la TP pour les collectivités locales.

**Concernant l'évolution des finances communales dans les trois prochaines années, nous devons être plus prudents pour estimer nos recettes.**

**Au niveau du département**, l'impact de la réforme territoriale et la raréfaction des subventions constitueront les principaux freins à l'investissement.

Le Conseil Général a prévenu ses partenaires, dont nous les communes de la raréfaction des subventions et des participations départementales suite à l'impact des réformes :

- Réduction de 30 % de toutes les subventions de fonctionnement.

- Aucun engagement sur les dossiers de 2010 concernés par les subventions d'équipements répertoriées dans le guide des aides.

Actuellement, le débat est ouvert au sein du Conseil Général pour les futures orientations budgétaires 2010.

**Par ailleurs, le FDTP** : le **Fond Départemental de la Taxe Professionnelle**, constitué par PSA Peugeot-Citroën, réparti entre les communes d'Ille et vilaine, connaît une baisse de 9.76 % suite à la crise automobile.

Attribué le 5 décembre dernier, nous avons pu constater une baisse de 13 % pour notre Commune au titre de l'année 2009 par rapport à 2008.

Cela représente - 8 577 euros de **recettes** pour le budget de la Commune.

Les conséquences : baisse du produit de taxe professionnelle entraînant mécaniquement une diminution des allocations compensatrices de la **TP**, notamment les compensations liées à la suppression de la part salaire.

**D'autre part, la diminution des dotations** liées à la baisse de la population officielle, inférieure à celle de 2008, a pour conséquence l'affaiblissement non négligeable de nos recettes.

Suite au recensement complémentaire de 2007, la population d'Essé a été portée à 1054 habitants en 2008. Pour 2010, on atteint 1047 habitants seulement car est pris en référence le recensement de 2004. Le montant global des dotations de 2009 est en recul de plus de 8 000 euros par rapport à 2008.

L'exercice 2010 connaîtra, sans nul doute, une nouvelle compression des dotations.

Ce décalage a des conséquences financières importantes sur notre budget et donc un impact sur notre action. Pour Essé, le recensement réalisé en Janvier et Février 2009 par l'INSEE est de 1107 habitants. Ce nombre n'apparaîtra qu'en 2013 pour le calcul de la population légale.

## **- DEUXIEME POINT : LA REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

Les régions et les Départements d'une part et celui des communes et de l'intercommunalité d'autre part constituent 2 pôles.

•1<sup>er</sup> pôle : celui des départements et régions. Les conseillers régionaux et les conseillers généraux seront remplacés par les conseillers TERRITORIAUX en mars 2014, qui siègeront à la fois au département et à la région.

•2<sup>ème</sup> pôle : concernant la commune et l'intercommunalité.

De nouvelles élections municipales auront lieu probablement le même jour que celle des conseillers territoriaux, et pour la première fois, les conseillers communautaires seront élus au suffrage universel direct en même temps.

Ce qui implique des listes complètes, sans panachage, sans papillon et cela probablement à partir de 500 habitants.

Pour ce qui nous concerne, la Commune est naturellement l'échelon de proximité, ce qui justifie de réaffirmer en sa faveur la clause de compétence générale, comme elle est actuellement, et de continuer à affirmer la mutualisation des compétences et des services entre communes et communautés de communes.

Concernant le volet financier, les nouvelles règles d'affectation des impôts directs locaux, l'ensemble des 3 taxes, transfèreraient la perception des recettes fiscales au bloc communal, à l'exception de la part du foncier bâti relevant du département. En clair, on recevrait la part de la taxe d'habitation du département, la part de la taxe sur le foncier non bâti du département et celle de la région et 40% de la part de la taxe sur le foncier bâti de la région. Les 60% restant seront transférés au département.

## **- TROISIEME POINT : LE REDECOUPAGE**

### **Tout d'abord, le redécoupage administratif :**

La presse s'est fait l'écho de la modification des limites territoriales des arrondissements de Fougères et de Rennes. Malgré les divers contacts entre la Communauté de Communes, des maires et la Préfecture, la décision du Préfet a été sans appel. La Communauté de Communes se trouve divisée en deux. Le canton de Janzé est rattaché à l'arrondissement de Rennes, avec peut-être une possibilité de revoir ce découpage ultérieurement en janvier 2012. Les cantons de Retiers et de la Guerche sont rattachés à Fougères. L'arrêté préfectoral a été signé le 28 décembre 2009 par Mr Le Préfet CADOT.

**J'aurai une remarque à formuler : la presse a été informée de la décision finale 24 heures avant les élus concernés. Une méthode guère républicaine, vous en conviendrez !**

## **Concernant le redécoupage des territoires :**

L'objectif est l'achèvement et la rationalisation de la carte de l'intercommunalité. L'opération devra être achevée d'ici le 31 décembre 2013, mais il n'est pas exclu que la date d'achèvement puisse être avancée. Cette opération est de la seule responsabilité du préfet qui peut faire toutes les propositions de fusions, suppressions, inclusions qu'il jugerait nécessaires et utiles.

En clair, c'est à nous les élus d'anticiper et de proposer un projet **cohérent** de notre territoire, celui de la Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées », **en phase avec** les objectifs et les obligations de la Préfecture. Il est donc nécessaire de s'entendre avec les communes appartenant aux Communautés de Communes voisines.

Pour cela, nous devons rester maître du jeu et être responsable en tant qu'élu, mettre de côté nos intérêts personnels et privilégier l'intérêt de la collectivité. Le risque, s'il n'y a ni consensus ni engagement formel avant fin 2013, est que la Préfecture impose ses choix, bons ou mauvais, comme elle l'a fait pour les arrondissements.

**Ce n'est pas aux hauts fonctionnaires et technocrates de l'ETAT de décider à la place des Elus de terrain qui ont été démocratiquement désignés par les électeurs. Que devient la démocratie ???**

**J'ai essayé d'avoir une approche la plus simple possible pour vous présenter ces réformes, malgré leur complexité, qui évolueront suivant l'avancée des débats d'ici fin 2013 début 2014.**

**Je ne reviens pas** sur le travail effectué en 2009 par le Conseil Municipal ni sur le programme de 2010 présenté dans l'EDITO du bulletin municipal de fin d'année.

**N'oubliez pas**, c'est indiqué dans le bulletin : la Commune organise une réunion d'information pour le public le jeudi 4 Février 2010 : il s'agira de la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable : **le PADD** qui est **le support, la colonne vertébrale** du **PLU** (Plan Local d'Urbanisme). Le PLU, qui je le rappelle, est un outil de gestion du sol : il remplace le POS. Il organisera le développement de la Commune et notre cadre de vie. **Votre présence est donc essentielle.**

Je souhaite la **Bienvenue à tous les nouveaux arrivants**, environ une quinzaine de familles nouvelles. Chacun a reçu une invitation. Si certain n'ont rien reçu, nous nous en excusons.

Si vous le souhaitez, vous pourrez me relire sur notre site internet. Je profite de cette occasion pour remercier Frédéric pour la conception et la mise à jour de notre site :

**[www.esse-larocheauxfées.fr](http://www.esse-larocheauxfées.fr)**

Bonne et heureuse année 2010 à vous tous.